



Métropole
du Grand Paris



TIERS-LIEUX
MÉTROPOLITAINS

5^{ème} Comité d'experts

Programme Tiers-lieux métropolitains

Compte-rendu consolidé

Date : Jeudi 29 février 2024, de 9h30 à 11h

Participants :

- **Métropole** : Armelle SERRANO, Martin NIEDZIELA
- **Consortium Île-de-France Tiers-Lieux** : Juliette CHOUPIN, Aurélien DENAES (*en ligne*), Amaury DE BUCHET (*en ligne*), Fanette BONNET et Juliette BOMPOINT (*en ligne*)
- **Partenaires** : Betty ALGRET (CRESS, *en ligne*), Carine CAMORS (IPR), Kelly CAMPET (Les Canaux, *en ligne*), Manon LEROY (27^e Région, *en ligne*), Roxane KLONOWSKI (CRESS, *en ligne*), Lucile LE TERRIER (Hub Francil'in, *en ligne*), Xabier IRIONDO (CMA IDF, *en ligne*),
- **Aubervilliers** :
 - Myrtille SAINT-MARTIN, administratrice des Poussières ;
 - Marc CHRISTOPHE, directeur de mission ;
 - Zakia BOUZIDI (*en ligne*), Maire adjointe à la Culture, l'Environnement, le Patrimoine culturel, le Cadre de vie, les Circulations douces et adjointe du quartier Paul Bert

Aubervilliers - Pérennisation du tiers-lieu culturel Les Poussières

Description synthétique du projet :

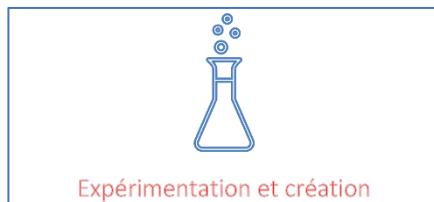
Les Poussières est un tiers-lieu culturel implanté sur la commune d'Aubervilliers depuis 2006. Il est porté par l'association éponyme. Depuis deux ans, la ville a mis à disposition de l'association un nouvel espace, l'ancien centre médical de la ville via un bail longue durée (26 ans). Aujourd'hui, le bâtiment ne permet pas le maintien d'activités tout au long de l'année et des travaux sont en cours. La ville d'Aubervilliers souhaite accompagner au mieux l'association, en prenant notamment en charge une partie des travaux.

Actions prévues par la commune :

- Réflexions quant à la manière de financer une partie des travaux d'aménagement et de l'équipement du lieu ; afin d'aider à sa pérennisation.

Recommandations du comité d'experts :

Le comité d'experts félicite l'association Les Poussières et la commune d'Aubervilliers pour la qualité de leur relation et des échanges. La volonté de la ville d'aider à pérenniser une initiative déjà présente sur son territoire (avant de songer à créer de nouveaux tiers-lieux) ainsi que les différents volets de cette coopération sont exemplaires.



L'envie de la ville d'Aubervilliers de soutenir l'association Les Poussières dans ses démarches de pérennisation démontre de la place qu'elle donne aux lieux d'expérimentations artistiques.

- Bien que différents équilibres soient à trouver pour la pérennisation du lieu, il ne faut pas perdre de vue que celui-ci est avant tout un espace de création et expression artistique, n'ayant donc pas vocation à être "rentable".



L'association des Poussières est membre de plusieurs réseaux : PotKommon (réseau de tiers-lieux de Plaine Commune), Actes If (réseau des lieux artistiques et culturels indépendants d'Île-de-France). Elle est également sociétaire de La Main, foncière solidaire. Elle est déjà bien implantée sur le territoire et nombreux artistes associés et artisans locaux sont investis au sein de ce lieu intermédiaire.

- Afin de garantir la diffusion des pratiques exercées, un partenariat pourrait être convenu entre la ville et le tiers-lieu. Le tiers-lieu permet en effet la diffusion de pratiques artistiques ainsi que la découverte de certains métiers de l'artisanat, qui peuvent être intéressantes pour la ville notamment dans le cadre de ses politiques à destination des jeunes. La ville pourrait par ce biais jouer le rôle de facilitateur entre le tiers-lieu et les habitants d'Aubervilliers afin de pérenniser ces échanges.

La ville d'Aubervilliers a un tissu associatif très riche et les besoins des différentes associations sont forts, notamment en termes d'espace.

- Il est noté que la ville sait mobiliser les Poussières chaque fois que cela est possible, notamment lors de temps forts culturels (les Nuits Blanches métropolitaines par exemple). Il pourra être intéressant de préciser exactement les modalités de la mobilisation du tiers-lieu par la ville, afin que celui-ci soit plus largement connu des différents services municipaux.
- Cette logique de partenariat pourrait être approfondie, notamment à travers un travail d'identification et de mise en contact des associations du territoire avec Les Poussières. Le lieu est en effet un lieu ressource pour ces associations et autres projets citoyens, ce qui permet de développer l'entrepreneuriat ancré sur le territoire.



Le Conseil d'Administration des Poussières est aujourd'hui composé de 7 à 10 membres, principalement des habitants d'Aubervilliers bénévoles au sein de l'association. La ville d'Aubervilliers ne siège actuellement pas au Conseil d'Administration.

- Afin de pérenniser l'implication volontariste de la ville d'Aubervilliers aux côtés de ce lieu, il pourrait être judicieux que la ville intègre le conseil d'administration ou qu'un **cadre de coopération** soit créé pour permettre d'impliquer les élu(e)s dans les réflexions sur le futur du tiers-lieu et les synergies entre les priorités et politiques municipales et l'action du lieu.



Il est noté que le tiers-lieu Les Poussières se situe dans l'un des quartiers politiques de la ville, et qu'il est aujourd'hui bien identifié par les habitants. Les activités mises en place tout au long de son ouverture jouent un rôle substantiel d'inclusion sociale. Cela se traduit d'ailleurs par le nombre important de bénévoles, impliqués à la fois pour les activités et pour les phases de travaux.

Les méthodes de co-construction de l'action mise en place par l'association permettent une porosité des pratiques et publics, grâce notamment à une approche transversale de l'art.

- L'association organise des chantiers participatifs dans le cadre de ces travaux et fait appel à des chantiers en insertion via les Compagnons bâtisseurs. La ville peut se porter relai de ces initiatives qui permettent d'animer et de mobiliser les habitants.



Aujourd'hui, le modèle économique de l'association dépend d'à peu près 60% de subventions. Le reste des revenus proviennent à la fois de la programmation estivale et de vente de prestations, notamment via le festival des lanternes, qui s'exporte en France et à l'étranger. En réalisant des travaux qui permettront d'ouvrir l'hiver, l'association Les Poussières espère mieux équilibrer ce modèle. L'association ne peut aujourd'hui ouvrir ses portes tout au long de l'année, en raison des problèmes d'isolation et des travaux à réaliser qui ne permet donc pas de continuité dans la programmation du tiers-lieu.

- Afin de mieux visualiser l'importance des travaux et donc de leur financement, il est recommandé de penser en termes de retour sur investissement : "une ouverture en hiver

permettra la tenue de tant d'évènements payants, ce qui génère tant d'entrée d'argent". Il est bien noté que le gain d'une ouverture en hiver n'est pas seulement monétisable mais permet également de continuer à répondre aux besoins des habitants et associations de la ville.

- Il est noté qu'une étude d'impact est en cours du côté de l'association. Il sera intéressant de repasser devant le comité afin de **présenter les résultats de cette étude** et de pouvoir adapter les recommandations selon ceux-ci.

La ville d'Aubervilliers s'implique déjà financièrement à hauteur de 26 000 euros chaque année, en complément de la mise à disposition gracieuse du local. Toutefois, la ville est consciente de l'intérêt de revoir à la hausse cette participation en vue de la notoriété et de la montée en puissance de l'association et de ses activités sur le territoire albertvillien. Le bail longue durée actuellement signé entre la ville et les Poussières pose question quant aux possibilités par la première de prendre en charge une partie des travaux.

- La commune aurait besoin d'être accompagnée en ingénierie sur le volet de renforcement du plan financier, afin que celui-ci puisse **correspondre aux modalités de financement du programme Tiers-lieux métropolitains**.
- La Métropole et le Consortium peuvent accompagner la ville et l'association dans leurs démarches de refonte du bail actuel, afin que la ville d'Aubervilliers puisse prendre en charge une partie des dépenses des travaux en cours et à venir.

Contacts pouvant être mobilisés pour la suite du projet :

- **Suivi global et coordination :**
 - Martin Niedziela, Chargé de mission culture et tiers-lieux à la Métropole du Grand Paris martin.niedziela@metropolegrandparis.fr
- **Réflexions sur l'évolution de la relation** (contractuelle mais pas uniquement) **entre la ville d'Aubervilliers et les Poussières**, avec l'inspiration des Laboratoires Eclair :
 - Juliette Bompard, Membre du réseau Actes If juliette.b@lamain-fonciere.coop
 - Fanette Bonnet, Coordinatrice du réseau Actes If fanette@actesif.com
 - Ingrid Gabarrot-Viallet, DGA Attractivité et Vie de la Cité à Epinay-sur-Seine (ingrid.gabarrot-viallet@epinay-sur-seine.fr) et Emmanuel Falguières, L'Abominable (emmanuel@l-abominable.org)

Ressources complémentaires :

- **Guide Tiers-lieux et collectivités, comment faire ensemble ? Par France Tiers-lieux** : Fiches pratiques 3 à 6 :
 - "Quel rôle de la collectivité dans l'animation du tiers-lieu ?"
 - "Comment soutenir les modèles économiques des tiers-lieux ?"
 - "Comment formaliser les coopérations collectivités - tiers-lieux ?"
 - "Quels leviers d'accompagnement et de financement ?"
- Webinaires organisés par la Métropole du Grand Paris et le consortium Ile-de-France Tiers-lieux "Collectivité et tiers-lieux"
- **Le MOOC "Tiers-lieux et collectivités : faire ensemble"** proposé par France Tiers-lieux, FUN et le CNFPT. Les inscriptions sont ouvertes jusqu'en juin 2024
- **La formation "Accompagner la création et le fonctionnement de tiers-lieux sur son territoire"** de l'Institut Paris Région, le 11 juin 2024

- Plus de ressources sont disponibles au sein du guide de France Tiers-lieux ainsi que sur le site internet du consortium

Pour aller plus loin sur les questions de rénovations énergétiques :

- **ADEME** et ses offres pour les collectivités à retrouver [ici](#)
- Vous trouverez ci-dessous quelques informations communiquées par Carole Limouzin de l'ADEME (carole.limouzin@ademe.fr), qui n'avait pu être présente lors de votre passage.

Décret tertiaire, assujettis	Tertiaire > 1000m ²	<p>En ce qui concerne le décret, l'ADEME n'est pas en charge : c'est la DRIEAT.</p> <p>En revanche, l'ADEME est en charge de la plateforme OPERAT. Plateforme qui permet de recenser les données de consommations avant le 30 septembre 2022.</p>	<p>L'ADEME n'est pas en charge du décret tertiaire.</p> <p>Pour toute question, nous vous invitons à contacter Monsieur FIEVEZ :</p> <p>Amaury FIEVEZ : amaury.fievez@developpement-durable.gouv.fr Chargé de mission animation rénovation bâtiment DRIEAT/SEB/DB 21-23 rue Miollis, 75015 PARIS www.driea.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr</p> <p>En outre, vous trouverez de nombreuses informations sur le décret tertiaire et sur la plateforme OPERAT à l'aide du lien ci-dessous :</p> <p>https://operat.ademe.fr/#/public/resources</p>
	Tertiaire privé < 1000m ²	<p>Au même titre que les particuliers, ils peuvent être aider dans le cadre de FranceRénov / MaPrimeRénov</p>	<p>L'ADEME n'aide pas directement les structures du secteur privé.</p> <p>Si vous n'êtes pas soumis au décret tertiaire, nous vous conseillons de vous rapprocher d'un conseiller France Rénov qui pourra vous accompagner dans votre démarche.</p> <p>Vous trouverez le conseiller proche de chez vous à l'aide de ce lien :</p> <p>https://france-renov.gouv.fr/espace-conseil-fr</p> <p>Si nous ne parvenez pas à trouver un conseiller, vous pouvez essayer sur cette plateforme qui rassemble les conseillers de la Métropole du Grand Paris:</p> <p>https://grandparis.passrenohabitat.fr/</p> <p>En outre, pour trouver un artisan qualifié (RGE), vous pouvez cliquer sur ce lien :</p> <p>https://france-renov.gouv.fr/annuaire-rge</p> <p>Enfin, le crédit d'impôt TPE/PME pour les entreprises réalisant des travaux de rénovation énergétique dans des bâtiments à usage tertiaire a été réactivé pour 2023 et 2024.</p> <p>Résumé de la mesure :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 30% du montant des dépenses engagées par l'entreprise dans la limite de 25 000 € - Travaux éligibles : Isolation – Chauffage (biomasse et PAC) – ECS solaire – Ventilation DF – Régulation – raccordement RCU <p>Pour plus d'informations, vous pouvez consulter ce lien : https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F35585</p> <p>Enfin, l'ADEME a mis en place avec la PBI une aide pour les projets liés à la transition écologique. Toutes les informations sont accessibles ici :</p> <p>https://www.bpfrance.fr/catalogue-offres/transition-ecologique-et-energetique/pret-vert-ademe</p>